



diminution de l'effectif de la plage d'appel mais n'a pris aucun engagement chiffré, alors qu'il faudra au moins doubler le ratio (14% ou plus) pour maintenir le nombre de promotions en 2018 !

Qui pourrait y voir des «garanties» ? Il y a au contraire tout à craindre sur le volume des promotions et les critères qui seront retenus à l'avenir.

Des amendements proposés par certaines fédérations (rejetés par l'administration) soulignent la contradiction avec leur vote pour. Demander que les collègues puissent être accompagnés par un délégué syndical lors des entretiens d'évaluation, la suppression de la référence aux fonctions dans l'accès à la classe exceptionnelle ou la mise en place d'une clause de sauvegarde pour l'accès à la hors-classe ne fait que souligner les problèmes majeurs posés par le projet de refonte statutaire !

**La FNEC FP-FO alerte les personnels.**

**La « revalorisation » indiciaire des salaires est indigente !**

**Mais le cadre fixé par les projets de statut est une véritable régression. Tout comme la loi Travail avec l'inversion de la hiérarchie des normes, il ouvre une porte par laquelle la ministre actuelle ou future par simple arrêté pourra aller toujours plus loin dans l'individualisation des carrières et l'autonomie des établissements.**

**Il faut tout mettre en œuvre, par l'action commune à tous les niveaux pour obtenir l'abandon du projet d'évaluation !**